



## COLLEGE HENRI IV

4, rue Fatou 77100 MEAUX

Tél : 01 60 25 10 10

@ : [ce.0771173g@ac-creteil.fr](mailto:ce.0771173g@ac-creteil.fr)

Site du collège : [www.henri4meaux.fr](http://www.henri4meaux.fr)

ENT 77 : <https://ent77.seine-et-marne.fr>



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



### Information sur les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration de l'établissement

Les élections des représentants se dérouleront à compter du 05 octobre 2020 (fin le 09 octobre 2020 à 14h).

Chaque parent d'un enfant quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible à ces élections (sauf certains cas d'inéligibilité).

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidat, et au plus, 14 (7 sièges à pourvoir plus les suppléants). Elles peuvent être présentées par une association affiliée à une fédération ou une union nationale de représentants de parents d'élèves (FCPE, PEEP, UNAAPE), par une association locale de parents d'élèves (déclarée en préfecture sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901) et également des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il est informé des projets pédagogiques, etc.

Les délégués des parents aux conseils de classe sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections, et ils sont désignés par le chef d'établissement proportionnellement au nombre de voix obtenu.

Les parents qui souhaitent être candidats aux élections sont priés de se faire connaître rapidement auprès du chef d'établissement.

[Ce.0771173g@ac-creteil.fr](mailto:Ce.0771173g@ac-creteil.fr) / tel : 01 60 25 10 10

Un point d'information en vue de recenser les candidatures aux postes de parents d'élèves élus du collège sera mis en place ce jeudi 17 septembre, en parallèle des réunions avec les professeurs. A cette occasion, les anciens parents d'élèves élus seront présents et assureront une permanence dans la cour de l'établissement de 17h à 17h15 puis après les réunions parents, vers 18h30 (45 minutes environ). Ces derniers pourront témoigner de l'importance de leur rôle dans la vie scolaire de vos enfants (commissions, conseils d'administration, échanges, aide à la scolarité...)

#### CALENDRIER PREVISIONNEL des ÉLECTIONS

Événements	Consignes	Dates limites :
Rentrée scolaire	01 septembre 2020	
Constitution de la liste électorale = liste d'émargement du scrutin	20 jours avant les élections	18 septembre 2020 minuit
Dépôt des listes et des déclarations de candidature de parents	10 jours avant les élections	28 septembre 2020 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin	30 septembre 2020 minuit
Remise des bulletins de vote au chef d'établissement	Pour la mise sous pli	30 septembre 2020
Distribution aux 2 parents du matériel de vote	6 jours avant la date des élections	02 octobre 2020 minuit
Elections des parents d'élèves (prévoir urne & isoloir)	Bureau ouvert (minimum de 4 heures consécutives)	Du lundi 05 au vendredi 09 octobre 2020 à 14h

Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations en vous connectant au site du collège [www.henri4meaux.fr](http://www.henri4meaux.fr)

F. YAMAJAKO  
Principal

